

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Convention avec l'association Maavar, renouvellement de la subvention dans le cadre du restaurant Noga

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association MAAVAR, présidée par Madame Nelly LEVY, a son siège à Paris et dispose d'une antenne à Marseille située au 16 rue Stanislas Torrens dans le 6^{ème} arrondissement.

Elle a pour but l'aide aux personnes en situation de grande précarité.

A ce titre, elle a développé plusieurs actions sur le département des Bouches-du-Rhône, notamment le restaurant social NOGA, situé : 74, cours Julien 13006 Marseille.

Le restaurant social accueille toute l'année et 6 jours par semaine de 11h à 13h30 (soit 313 jours par an d'ouverture) un public en situation d'exclusion.

Il propose des repas chauds à midi et distribue des paniers repas le soir.

Dans le cadre de ce partenariat, les maisons départementales de la solidarité du centre-ville de Marseille des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4/12^{èmes} et 5/6/7^{èmes} arrondissements, ont la possibilité d'orienter vers cette structure des personnes en rupture de ressources.

Plus globalement, les actions menées par cette association s'inscrivent pleinement dans le champ de la politique d'action sociale mise en œuvre par le département.

Les objectifs pour l'année 2018 des actions sont :

- fournir une aide alimentaire quotidienne sous forme de repas complets dans un lieu d'échanges et de socialisation adapté aux personnes en situation de grande précarité ;
- améliorer de façon globale la qualité de la prestation fournie (au restaurant social), depuis les conditions matérielles de l'accueil jusqu'à l'amélioration des plateaux repas ;
- fournir 2 repas par jour dans un souci d'amélioration de la qualité nutritionnelle et des conditions d'accueil avec sensibilisation aux problèmes nutritionnels via des thématiques ;

- accueillir de manière inconditionnelle toutes personnes nécessitant une aide alimentaire ;
- favoriser le développement de l'association par la création d'un dispositif de type maison relais pour répondre aux besoins de certaines problématiques.

Pour l'année 2018, l'association MAAVAR sollicite du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, une subvention de 90 000 €

Compte tenu d'une diminution significative des orientations effectuées par les maisons départementales de la solidarité depuis 2016, il est proposé d'octroyer une subvention de 68 860 € pour l'année 2018.

A cet effet, le Conseil départemental financera 44 repas par jour au coût de 5€par personne et par jour (51 repas en 2017 par jour au coût de 5€par personne et par jour).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL